

Fondation nationale des sciences politiques
Conseil d'administration du 10 mai 2021

RÉSOLUTION N°1

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu l'article 22 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

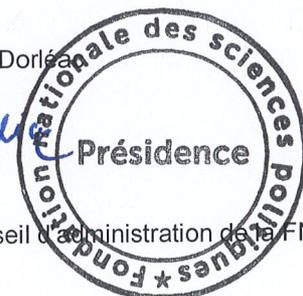
Vu les articles 12 et 13 du règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques,

Élit :

Mme Laurence BERTRAND DORLEAC en tant que président du conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques pour un mandat de cinq (5) ans à compter du 10 mai 2021.

Le Conseil d'administration a adopté cette résolution avec 21 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention des membres présents.

Laurence Bertrand Dorléac



Présidente du Conseil d'administration de la FNSP

Fondation nationale des sciences politiques
Conseil d'administration du 10 mai 2021

RÉSOLUTION N°2

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu l'article 22 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'article 12 du règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques,

Désigne :

En tant que vice-présidents du conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques, pour un mandat de cinq (5) ans à compter du 10 mai 2021 :

- Les membres suivants issus du collège des représentants des fondateurs :
 - o **Mme Laurence PARISOT**
 - o **M. Philippe MARTIN**

- Le membre suivant issu d'un autre collège que celui des représentants des fondateurs :
 - o **M. Alexandre MARIANI**

Le Conseil d'administration a adopté cette résolution à la majorité des membres présents ou représentés.

Laurence Bertrand Dorléac

Présidente du Conseil d'administration de la FNSP



Fondation nationale des sciences politiques
Conseil d'administration du 10 mai 2021

RÉSOLUTION N°3

DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SIÉGEANT AU COMITÉ D'AUDIT ET DES RÉMUNÉRATIONS COMPÉTENT EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu l'article 20 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu les articles 23 et suivants du règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques,

Désigne :

En tant que **membres du comité d'audit et des rémunérations compétent en matière de rémunérations :**

- **Mme Sandra LAGUMINA**
- **Mme Véronique MORALI**

En tant que de besoin, il est rappelé que le comité d'audit et des rémunérations compétent en matière de finances et d'audit est également composé :

- du Président de la Fondation nationale des sciences politiques, membre de droit ;
- de M. Henri de Castries, dont le mandat court jusqu'au 9 mai 2026 à minuit ;
- de Mme Julie de la Sablière, dont le mandat court jusqu'au 4 avril 2022 à minuit.

Le Conseil d'administration a adopté cette résolution à la majorité des membres présents ou représentés.

Laurence Bertrand Dorléac



Présidente du Conseil d'administration de la FNSP

Paris, le 10 mai 2021

Fondation nationale des sciences politiques
Conseil d'administration du 10 mai 2021

RÉSOLUTION N°4

DÉSIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SIÉGEANT AU COMITÉ D'AUDIT ET DES RÉMUNÉRATIONS COMPÉTENT EN MATIÈRE DE FINANCES ET D'AUDIT

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu l'article 20 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu les articles 23 et suivants du règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques,

Désigne :

En tant que **membres du comité d'audit et des rémunérations compétent en matière de finances et d'audit :**

- Les membres suivants issus du collège des représentants des fondateurs :
 - o **Mme Audrey Azoulay**
 - o **M. François Delattre**
 - o **M. Ramon Fernandez**
- Le membre suivant issu du collège des représentants élus des enseignants et des chercheurs : **M. Carlo BARONE**
- Le membre suivant parmi les élus du collège des représentants du personnel de la FNSP : **Mme Régine SERRA.**

En tant que de besoin, il est rappelé que le comité d'audit et des rémunérations compétent en matière de finances et d'audit est également composé :

- du Président de la Fondation nationale des sciences politiques, membre de droit ;
- de Mme Laurence Parisot, dont le mandat court jusqu'au 9 mai 2026 à minuit.

Le Conseil d'administration a adopté cette résolution à la majorité des membres présents ou représentés

Laurence Bertrand Dorléac

Présidente du Conseil d'administration de la FNSP



Paris, le 10 mai 2021

Fondation nationale des sciences politiques
Conseil d'administration du 10 mai 2021

RÉSOLUTION N°5
DÉSIGNATION DE MEMBRES DU
COMITÉ DES DONS

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu les articles 1er, 20 et 21 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'article 26 du règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu la résolution du 14 décembre 2016 relative à la mise en place d'une charte relative à l'acceptation des financements publics et privés, notamment son article 5,

Désigne :

En tant que membre du comité des dons :

- un membre du conseil d'administration de la FNSP : **M. Philippe MARTIN** à compter du 10 mai 2021 ;
- les personnalités qualifiées extérieures suivantes sur proposition de l'Administrateur :
 - o **Mme Laurence Engel**, présidente de la Bibliothèque nationale de France, désignée pour un nouveau mandat à compter du 10 mai 2021 ;
 - o **M. Pierre Sellal**, président de la Fondation de France, désigné pour un nouveau mandat à compter du 10 mai 2021.

Les membres du comité des dons autres que le membre de droit exercent leur mandat pendant la durée de trois (3) ans mentionnée à l'article 5-1 de la charte.

En tant que de besoin, il est rappelé que le comité des dons est également composé :

- du président du conseil scientifique de l'Institut d'études politiques de Paris, membre de droit : Mme Cornelia Woll ;
- et de Mme Laurence Tubiana, présidente de l'Agence française du développement et de la Fondation européenne pour le climat, désignée le 9 octobre 2019.

Le Conseil d'administration a adopté cette résolution à la majorité des membres présents ou représentés.


Laurence Bertrand Dorléac
Présidente du Conseil d'administration de la FNSP

